|  |  |
| --- | --- |
| ASP fondatrice |  |

### *Accompagner, c’est faire un bout de chemin avec l’autre, à son rythme, dans la même direction.*

**Liste des engagements de l’accompagnant bénévole.**

1. Après formation, le bénévole en soins palliatifs s’engage sur une période d’un an minimum;
2. A l’issue de son recrutement, il s’engage à une présence de 4 heures consécutives, une fois par semaine, à jour fixe, auprès des personnes en fin de vie au domicile, ou en institution auprès d’un ou plusieurs malades qui lui sont désignés par le responsable soignant.
3. Il s’engage à participer toutes les 4 semaines au groupe de parole de 2 heures qui réunit son équipe autour du coordinateur et du psychologue-animateur.
4. Il est formé à l’écoute de l’autre et de ses besoins psychologiques et spirituels. Il approfondit cette faculté, ainsi que la gestion des émotions, au cours de stages internes à l’association en participant à un séminaire de formation continue une fois par an.
5. Au domicile, il permet à la famille et aux proches de prendre du répit pendant environ 4 heures. Il est présent pour le malade en fin de vie autant que pour ses proches.
6. Il n’accomplit aucun geste technique lors de ses accompagnements de fin de vie en institution. Mais quand il intervient au domicile, puisque la famille est absente, il peut être amené à faire quelques gestes simples autorisés par l’infirmière soignante et demandés par la famille.